



Avec ABV Group, apportez plus de valeur ajoutée à votre entreprise

EDITO

par José-Marie JAEGER

Nous vivons une curieuse époque !

Dans une réunion récente, j'ai constaté que j'étais le seul parmi les participants à avoir connu un taux d'inflation à 15%. C'était en 1974*. Cela veut dire que les générations des 30, 40, 50 ans qui sont aux commandes aujourd'hui n'ont pas connu ces taux. On peut comprendre qu'elles se demandent ce qu'il faut faire aujourd'hui et surtout si l'inflation devait continuer à dériver.



Est-ce que l'expérience de ceux qui ont connu la forte inflation peut être utile ?

J'élimine les solutions de l'économie administrée des années 70/83 qui ont pu contenir un moment l'inflation, mais n'ont pas permis de relancer l'activité. Au contraire, c'est la libéralisation de l'économie qui a largement contribué à faire baisser l'inflation et relancer l'activité.

Dans ce contexte, comment ont réagi les entreprises à l'époque : elles se sont adaptées aux circonstances par la

- Gestion de la masse salariale en maintenant un dialogue, souvent musclé, et en faisant des augmentations de salaires adaptées et régulières
- Gestion de la politique de prix des produits et services pour protéger les marges
- Innovation pour proposer de nouveaux produits et services qui permettent de se démarquer de la concurrence et surtout de monter en gamme pour retrouver des marges
- Gestion et optimisation des coûts pour améliorer la compétitivité

Dans ce contexte d'inflation qui risque de s'amplifier, l'adaptation est la principale préoccupation pour ne pas prendre de retard. Les entreprises qui réussissent aujourd'hui sont celles qui gèrent leurs coûts pour préserver le cash et se donner les moyens d'innover.

* Le taux d'inflation a fluctué pendant près de 10 ans autour des 10% jusqu'en 1983 pour baisser ensuite aux taux que l'on a connu encore récemment.

L'ANALYSE D'ABV

par Damien RISO

Ce mois d'octobre témoigne de grands changements. Nous portons le focus sur quatre d'entre eux : le marché du travail, très dynamique depuis la période post-Covid-19, pourrait ralentir brutalement et bifurquer des offres en CDI vers des modèles alternatifs ; la hausse des coûts sociaux devient un problème structurel dans la préparation des budgets 2023 des entreprises ; la baisse des prix d'emballages devraient se poursuivre avec un risque élevé de défaillances des fournisseurs d'emballages ; la hausse de la contribution financière des metteurs sur le marché d'emballages ménagers se poursuit, d'une part, suite à la suppression de bonus majeurs, d'autre part, par la possible évolution des obligations déclaratives qui seront précisées dans le Guide de la déclaration CITEO Emballage 2022 disponible en novembre prochain.

Retrouvez tous les détails dans les analyses ci-dessous.



RESSOURCES ET COMPÉTENCES

Le troisième trimestre 2022 a été encore une fois très porteur dans le secteur du recrutement en général, avec une pénurie de main-d'œuvre et un niveau important de la demande dans tous les secteurs d'activité, et cela dans la continuité de la reprise post-Covid.

Néanmoins, l'envolée des coûts énergétiques et la pression sur les masses salariales obscurcissent les tendances à venir.

Dans l'industrie et la distribution, un ralentissement du marché du recrutement est anticipé à partir de novembre 2022 sur le modèle classique du CDI au profit des variables d'ajustement que sont l'intérim, le management de transition et le marché des free-lances.

Nous observons déjà une nouvelle tendance dans le recrutement des sociétés industrielles qui recherchent des profils HSE (hygiène sécurité environnement) experts énergétiques.

Si traditionnellement les activités de services adaptent ensuite leurs besoins de recrutement, l'actualité économique et politique, et son évolution, semble demeurer pour tous les secteurs d'activité la principale variable de leur prochaine politique de recrutement.

Dans l'immédiat, et résultant d'une situation de l'emploi inédite depuis le siècle dernier, les entreprises ont à gérer un problème de plus en plus prégnant : la distorsion des conditions de rémunération et de travail entre les personnels en poste et ceux nouvellement recrutés.

Malgré un contexte général pessimiste, nous retenons les points positifs des besoins en expertises et agilité ; et rappelons que ces demandes peuvent favoriser l'emploi des seniors.

Le sujet des Ressources et compétences fera l'objet de questionnements dans le Baromètre des DRH 2023. Si vous souhaitez y participer, rendez-vous sur le lien ci-dessous.

[Je souhaite participer au Baromètre des DRH 2023](#)



COÛTS SOCIAUX

A l'orée des budgets 2023, l'inflation des coûts sociaux, c'est-à-dire l'augmentation structurelle des coûts d'entreprises qu'elle implique, pèse déjà sur les marges et la confiance en l'avenir !

En effet, les entreprises actent déjà des hausses significatives de leurs coûts sociaux pour le dernier trimestre 2022 et leurs budgets 2023 sous l'impulsion successive de 3 hausses du SMIC en 2022 (jamais effectuées depuis 1990), la pression du marché de l'emploi et le soutien du pouvoir d'achat.

Jusqu'à subir la Triple peine sur les plus bas salaires :

1. hausse des Salaires
2. hausse des Cotisations patronales et salariales
3. baisse de l'allègement de cotisations à payer « Réduction générale de cotisations patronales »

Bien que les entreprises s'inquiètent très sérieusement des conséquences de l'inflation des Salaires qu'elles monitorent avec prudence, paradoxalement, elles ne cherchent pas à optimiser les surcoûts de Cotisations sociales et l'allègement de cotisations à payer.

Ce paradoxe prend encore plus d'importance, dans le contexte actuel, quand on garde à l'esprit qu'opérationnellement :

- la revue détaillée des calculs et paramétrages de Cotisations sociales et d'allègement de cotisations à payer (parfois effectués par prestataire externe) est moins fréquente que la revue des Salaires,
- les Cotisations sociales et l'allègement de cotisations à payer sont directement calculées sur la base des salaires, donc impactées par leur inflation.

Un peu d'histoire : retrouvez l'Evolution du SMIC depuis 1980, [cliquez ici](#)

Accédez à notre communication "Charges sociales : minimisez la Triple peine" en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Cliquez ici](#)



ACHATS DE PRODUCTION ET FRAIS GENERAUX

L'attention est portée sur les achats d'emballages pour lesquels une évolution notable du marché est attendue sur le dernier trimestre 2022 et l'année 2023.

Baisse des prix et hausse des défaillances des fournisseurs d'emballages sont attendues !

La rareté des matières premières et l'hyper croissance de l'activité des fournisseurs d'emballages caractérisaient l'année 2021. En 2022, les commandes de matières premières des fournisseurs d'emballages ont été livrées en quantité supérieure à la demande actuelle, provoquant une abondance de l'offre qui pousse les prix de vente à la baisse.

Dans le même temps, si les prix des matières premières n'augmentent plus, l'envolée des coûts énergétiques continue d'alourdir les coûts de production.

La répercussion des coûts énergétiques sur les prix de vente devrait sauver une année 2022 globalement compliquée pour les fournisseurs d'emballages.

Pour 2023, avec des prix de vente en baisse et des coûts de production en hausse, les fournisseurs d'emballages anticipent déjà de nombreuses défaillances, en particulier parmi ceux qui n'ont pas encore remboursé leur PGE.

Rappel aux acheteurs d'emballages : les comptes 2021 publiés par les fournisseurs, qui ont été globalement très bons pour cette année exceptionnelle, ne permettent pas de préjuger du risque de défaillances en 2023.

Retrouvez notre dernière communication concernant le remboursement des surcoûts énergétiques en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Cliquez ici](#)



IMPÔTS, TAXES ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

Le Guide de la déclaration 2022 emballages sera publié par CITEO en novembre prochain !

Le Guide de la déclaration 2022 fera état des obligations déclaratives des adhérents à CITEO pour la déclaration des emballages ménagers mis sur le marché en 2022. Pour la déclaration précédente de 2021, le Guide avait fixé le délai au 28 février 2022. A priori, le délai du 28 février sera conservé pour la déclaration 2022 à effectuer en 2023. Le délai de réalisation de la déclaration 2022 sera donc une nouvelle fois très court.

Pour préparer leur déclaration, les adhérents peuvent télécharger dès à présent,

- Le Guide de la déclaration 2021, pour une revue de la dernière actualisation disponible des obligations déclaratives ; [cliquez ici](#)
- Le tarif 2022, qui sera appliqué à la déclaration 2022 pour le recyclage des emballages ménagers ; [cliquez ici](#)

Ce que nous savons à date :

- le calcul de la contribution effectué sur la base des informations à renseigner dans la déclaration 2022 pour chaque Unité de Vente Consommateur (« UVC »)
Contribution totale à l'UVC = (Contribution au poids par matériau + Contribution à l'UVC) x Bonus-malus – Primes + Pénalité
- diminution entre 1 et 8,4% des tarifs 2022 de la contribution au poids par matériau, à l'exception des Emballages contenant du PVC dont le tarif augmente de 12,8% ; après une hausse comprise entre 5,9 et 14,3% des tarifs 2021 (+13,9% pour les Emballages contenant du PVC)
- augmentation de 7,6% du tarif 2022 de la contribution de base de chaque UVC, puis une diminution comprise entre 0,7 et 12,8% du tarif modulé en fonction du nombre d'Unités d'Emballage composant l'UVC ; après une hausse de 12,5% des tarifs 2021
- suppression des Bonus Triman (5%) et INFO TRI (8%) qui permettraient jusqu'alors de réduire le montant de la contribution totale de l'UVC respectivement de 5% et de 8% en contrepartie des coûts engagés par l'adhérent pour communiquer l'information de tri apposée sur l'emballage
- maintien des 2 Bonus et 1 Prime cumulables : Bonus Off-Pack (4%), Bonus Réduction à la source (8%), Prime pour les emballages en plastique qui incorporent au moins 10% de matière plastique issue du recyclage (dispositions Loi AGECC)
- maintien des 3 malus cumulables : malus de niveau 1 (10%), Malus de niveau 2 (50%), Malus de niveau 3 (100%)

En conséquence, la tendance reste globalement à l'augmentation des coûts de la contribution CITEO Emballages.

[Recevoir Le Guide de la déclaration 2022 dès sa publication](#)

Retrouver nos dernières publications

Actualités :

- [Charges sociales : minimisez la triple peine](#)
- [Factures d'énergie : les entreprises demandent les aides d'État](#)
- [Les Actualités brûlantes des DRH – La marque employeur de McDonald's](#)
- [Organisez la demande de remboursement partiel de vos surcoûts énergétiques](#)

Publications Comité stratégique :

- [Avis d'expert : Les problématiques de l'assureur dans le traitement de la prévoyance](#)
- [Les Cyber-risques ne doivent pas faire dérailler la croissance](#)

Nos baromètres à télécharger :

